

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprime par F. PFLAUP, et publie tous les jours rue de Chartres, No. 116, entre St.-Louis et Conti.

No 89

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 4 MARS 1830.

Vol. III

Conditions:—L'ABEILLE paraît tous les jours: le prix de l'abonnement est d'un AN, payable à la fin de chaque mois.  
On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semaine d'avance.

### LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE NATCHITOCHES 3e. classe

de 331 billets à tirer positionnés à la Bourse, Samedi 13 Mars.

PROSPECTUS:—

1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 4,000	4,000
1 " " 2,500	2,500
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,600	1,600
1 " " 1,352	1,352
6 " " 750	4,500
6 " " 550	3,300
6 " " 500	3,000
150 " " 60	9,000
750 " " 8	6,000
750 " " 4	3,000

8,700 Lots — 87,700

De cette loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre tirages, et 750 billets à tirer dans lequel il y aura 331 billets à tirer dans lequel il y aura 331 billets à tirer.

Les 30 numéros de la loterie, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 numéros, et le billet qui aura les 4 numéros tirés, aura droit à la somme de \$10,000.

Les 30 numéros de la loterie, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 numéros, et le billet qui aura les 4 numéros tirés, aura droit à la somme de \$10,000.

Les 30 numéros de la loterie, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 numéros, et le billet qui aura les 4 numéros tirés, aura droit à la somme de \$10,000.

Les 30 numéros de la loterie, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 numéros, et le billet qui aura les 4 numéros tirés, aura droit à la somme de \$10,000.

Les 30 numéros de la loterie, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 numéros, et le billet qui aura les 4 numéros tirés, aura droit à la somme de \$10,000.

Les 30 numéros de la loterie, seront placés dans une urne le jour du tirage, et l'on en tirera 4 numéros, et le billet qui aura les 4 numéros tirés, aura droit à la somme de \$10,000.

### Nouvelle et Magnifique EXHIBITION.

L'exhibition universellement admirée de la PAPHOTOGRAPHIE, dirigée par le célèbre jeune artiste **M. HANKES**, Naguère si connu à la Nlle-Orléans, est maintenant ouverte dans le spacieux édifice new, No. 115, rue de Chartres, vis-à-vis l'encan de Mr. Boyd.

### Sangues de France.

Reçus par le Bolivar du Havre et à vendre par **FORESTIER & Co.**

AVIS.—Les sangues ont l'honneur d'informer le public et leurs amis qu'ils viennent de recevoir par le Talma, un assortiment complet de sangues, de 1re, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 18e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e, 28e, 29e, 30e, 31e, 32e, 33e, 34e, 35e, 36e, 37e, 38e, 39e, 40e, 41e, 42e, 43e, 44e, 45e, 46e, 47e, 48e, 49e, 50e, 51e, 52e, 53e, 54e, 55e, 56e, 57e, 58e, 59e, 60e, 61e, 62e, 63e, 64e, 65e, 66e, 67e, 68e, 69e, 70e, 71e, 72e, 73e, 74e, 75e, 76e, 77e, 78e, 79e, 80e, 81e, 82e, 83e, 84e, 85e, 86e, 87e, 88e, 89e, 90e, 91e, 92e, 93e, 94e, 95e, 96e, 97e, 98e, 99e, 100e.

AVIS AU PUBLIC.—Le soussigné ayant été légalement nommé par le feu John Clay, receveur par le présent tous ceux qui auraient des réclamations contre le dit défunt, de la part de ses créanciers, et de ceux qui ont des droits dans sa succession, se propose d'ouvrir un bureau de son domicile, rue de Chartres, No. 72, pour recevoir les réclamations, et pour faire le partage de la succession.

ÉTAT DE LA LOUISIANE. Cour des Preuves.—Paroisse St. J. Baptiste. Le 25 Mars prochain et jours suivants à 9 heures du matin, il sera venu par le juge encauteur soussigné, sur l'habitation ci-après énoncée, tous les biens mobiliers et immobiliers dépendans de la succession de la feu dame Madeleine Haydel, décedée veuve Pierre Besseli, savoir:

1. Une belle habitation établie en sucre, située en cette paroisse, rue droite du fleuve, à environ 15 lieues de la Nlle-Orléans, bornée dans sa partie supérieure par Messieurs J. J. J. et M. Haydel, et dans sa partie inférieure, par Messieurs J. J. J. et M. Haydel. Cette habitation a 12 arpens 53 pieds ou environ de face au fleuve sur 40 de profondeur, avec une double concession qui au moyen de l'ouverture des lignes de l'habitation, lui donne au total une superficie d'environ 1158 acres de terre, la plus grande partie haute; 400 arpens desquels sont labourables et cultivés comme suit: 150 arpens au environs plantés en cannes cette année, et 100 arpens de l'année, partie du reste en maïs, le surplus en pâturages. Il y a sur cette habitation un très belle maison de maître, à étage, cuisine, four, jardin, puits, etc., plus, une belle sacerie, purgatoire, et moulin à bœufs, mûlins, sur roues, convertis en bocardes avec leur manège en briques &c.

2. Quelques meubles et objets de ménage, argentés, 1 pendule, 2 montres et une table en or, un beau stage &c.

3. 94 Esclaves de tous âges et sexes, la plupart créoles, ou depuis longtemps dans le pays, parmi lesquels, sont, un commandeur, un charpentier, un forgeron, plusieurs charretiers, labouriers, un cocher, plusieurs mulâtres et nègres, domestiques, cuisiniers, blanchisseurs, repasseuses, cordonniers et bons enfans.

4. 46 Chevaux de force, en grande partie, américains; 13 paires de bœufs de force, quelques vaches, taurilles, moutons, &c.

5. Une grande quantité d'instrumens aratoires, tels que, charrues, harras, pelles, pioches, haches, tondeuses, charrettes, ou de forge, de charpentier et menuisier, une roue pesant 2500 lbs, et 4 chaudères à sucre, assorties, la grande de 72 pouces.

### COURS DE DECLAMATION ET DE LECTURE.

Par Mr. Aristippe. M. ARISTIPPE voulant satisfaire au désir que lui ont témoigné beaucoup de personnes, de lui voir ouvrir un cours de Déclamation et de Lecture, a l'honneur d'informer le public qu'il vient à cet effet de déposer une liste de souscription chez MM. Buisson, et Jourdan, libraires. Mr. Aristippe fera entendre dans ses séances les passages les plus remarquables de la littérature française, en prose et en vers, *Tragedie, Comedie, Morceaux Oratoires de la Tribune, de la Chambre et du barreau, Poésies diverses, Contes, Fables, &c.* Dans ses premières séances Mr. Aristippe commentera les principes qu'il a publiés sur la Déclamation en général, et particulièrement sur l'usage et le mécanisme de la voix et les moyens de la fortifier par une respiration étendue et bien distribuée; principes développés dans son dernier ouvrage, le *Maître TAZARNAZ*, et en fera faire l'application sur le théâtre.

Les séances auront lieu tous les Jeudis et Dimanches, de 12 heures à midi, dans la grande salle du collège, rue de Comté.

Un second avisinformer le jour de l'ouverture. Conditions:—Dix piastres par mois. Aucune personne ne sera admise sans avoir souscrit.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présente l'hon. Jas. Pitot. Joseph Wilson. L'assemblée des biens de la paroisse, soussignée par le présent, a été acceptée par le Cour, et autorisée qu'une assemblée des créanciers du dit défunt ait lieu le 5 de Mars prochain (1830), à l'effet de délibérer sur les affaires du dit défunt, et jusqu'à cette époque, toutes poursuites contre sa personne et ses biens sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé d'office pour représenter sur les lieux les créanciers absens.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présente l'hon. James Pitot, Elizabeth Melder vs. John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embaras des affaires du défendeur, il est ordonné, adjuge et décréte par le Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, et de posséder des propriétés, comme celui d'aliéner ses propriétés, marchandises et effets, selon la loi.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présente l'hon. James Pitot, Elizabeth Melder vs. John W. Melder son mari.—Sur la preuve de l'embaras des affaires du défendeur, il est ordonné, adjuge et décréte par le Cour que jugement soit rendu en faveur de la plaignante, et de posséder des propriétés, comme celui d'aliéner ses propriétés, marchandises et effets, selon la loi.

CHAUSSURES DU NORD. Le soussigné a reçu par les derniers arrivages 200 paires de Bottes de 1re. qualité et de choix, qu'il vendra à des prix modérés.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public de ses pratiques, qu'il a transporté son magasin au No. 115, rue Royale, entre Orléans et Ste. Anne, où il offre à vendre les objets suivants, arrivés par les derniers navires venant de France, savoir:

Crêtes de coq, Saucisses truffées, Cervelat truffées, Do. sans truffes, Salmis de bœuf, Lièvres entiers, truffes, Dindes farcies, Bœuf farcies, Cuisse d'oies, Lamproie, Andouilles de Nantes, Saucissons de Lyon, Boulogne et Marseille, Fromages, de Gruyère, Pâte-Grasse et Croutés-Rouges.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis que la société qui existait entre lui et Mr. G. B. S. Ringier est dissoute, et qu'il a établi son bureau rue de Chartres, entre les rues Conti et St. Louis, vis-à-vis l'encan de G. W. Boyd.

BAGUE PERDUE. Il y a été perdu il y a quelques jours une belle BAGUE composée d'un gros brillant entouré de six autres petits brillans formant l'étoile. Une récompense libérale sera donnée à celui qui la rapportera au bureau de cette feuille.

Le soussigné offre à vendre les articles suivants reçus par les derniers arrivages de la Havane, savoir:—

- 5 Douz. Pots confitures de Citrons.
- 5 do do d'Ananas.
- 8 do do de Dattes.
- 2 do do de Gingembre.
- 2 do do de Cèdres.
- 1 do pots compote de Gouverne.
- Gelée de Gouverne, Pâte de Gouverne et de Mameys.
- 1 douz. Encoignure des rues Orléans et Royal.

Encoignure des rues de l'Esplanade et Comté, côté du Faubourg, No. 36.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présente l'hon. Jas. Pitot. Jacques Fitou, vs. sa créancière. SUR lecture et enregistrement de la pétition relative à cette affaire et de la liste qui l'accompagne, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des créanciers du dit Jacques Fitou ait lieu en cette paroisse le 24 Février courant, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et de décider les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé selon la loi. Et jusque là, toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont et demeurent suspendues. Il est de plus ordonné que George Strawbridge, esq., soit nommé pour représenter sur les lieux les créanciers absens.

HABILLEMENTS SUPERIEURS.—FRAYES. Il a été amené aux épreuves, un chapelet sous poil pour le froid, n'ayant aucune éponge visible, ayant une ornière affectée. Il sera délivré à qui en fera la proposition, et payera les frais de nourriture et du présent avis. Faute de réclamation il sera vendu par Mr. Guilloffe au lieu accoutumé, le 6 Mars prochain.

FOND DE MAGASIN à vendre, sur de la Levée, entre les rues St. Louis et Conti, No. 58.

Le soussigné, agent du propriétaire, vient de recevoir de Philadelphie un supplément considérable de la composition médicale ci-dessus, qu'il vendra, à sa pharmacie, au prix réduit de \$2 la bouteille.

Reçu par les derniers arrivages de France, et à vendre par le soussigné 25 paires de Pains à l'ancienne, Cols d'Artichauts Sués, 1 caisse Selzings de toutes grandeurs.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présente l'hon. James Pitot. Marie-Anne de la Dounerie, femme de Louis H. Desjardes, et que les frais soient à la charge du dit défendeur, qu'il soit séparé de biens avec elle, et que la possession de tous les vêtements et bijoux ainsi que du mobilier qu'elle a apportés en mariage lui soit assurée.

AVIS.—Les contribuables de la Taxe d'Etat, dans la ville et paroisse d'Orléans, pour l'année 1829, sont prévenus que la collecte de la dite taxe commencera le 20 de Mars prochain.

### LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE BATON ROUGE.

Typisme Classe pour l'année 1830. Le Tirage aura lieu positionnés le Mercredi 3 Mars à 3 heures du soir.

PROSPECTUS:—

1 Lot de \$8000	est	\$8000
1 " " 6000	"	6000
1 " " 1000	"	1000
1 " " 800	"	800
1 " " 700	"	700
1 " " 600	"	600
6 " " 400	"	2400
6 " " 300	"	1800
6 " " 100	"	600
156 " " 36	"	5616
156 " " 12	"	1872
624 " " 6	"	3744
780 " " 3	"	2340

7854 Lots — \$53,592

De cette loterie formée par la permutation de 70 numéros et le tirage de 4, 11 et 24 fois avec 3 des numéros sortis, 256 avec 2 des numéros sortis, et 7800 avec un seul numé.

Les six ayant les 2d, 3e, et 4e. m. sortis dans n'importe quel ordre, auront droit à un autre lot moindre.

Entiers 63—deniers et quarts en proportion. Livrets de dix billets (garantis ne pas être moins de \$2) \$30.

Guide de la conversation espagnole, l'ouvrage le maître d'Anglais par Cobbert, l'ouvrage le maître d'Anglais par Cobbert, l'ouvrage le maître d'Anglais par Cobbert.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présente l'hon. James Pitot. Henry More vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par le Cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu au Palais de St. R. Stringer, not. pub. le 27e jour de Février 1830, afin de délibérer sur les affaires du dit défunt, et de décider les raisons pour lesquelles il ne serait pas déchargé selon la loi.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans. Présente l'hon. James Pitot. Marie-Anne de la Dounerie, femme de Louis H. Desjardes, et que les frais soient à la charge du dit défendeur, qu'il soit séparé de biens avec elle, et que la possession de tous les vêtements et bijoux ainsi que du mobilier qu'elle a apportés en mariage lui soit assurée.

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE BATON ROUGE. (4me. Classe pour 1830.) Dont le tirage aura lieu le Samedi 30 Fév. Le Prospectus paraîtra dans quelques jours. Les tirages des autres classes, seront comme suit: